



ZONE DE SECOURS

VAL DE SAMBRE

Réunion du conseil de la Zone de Secours

Lieu : Administration communale de Sambreville, Grand-Place 1 – 5060
Sambreville.
Salle des mariages

Date : 22 décembre 2023

Heure : 07H30

Ordre du jour :

1. Décisions de l'autorité de tutelle
2. Prise d'acte de certaines décisions prises par le Collège de zone sur base de délégation de compétence en marché public
3. Prise d'acte de certaines décisions prises par le Collège de zone sur base de délégation de compétence en marché public et autorisation de conclure une convention s'y rapportant
4. Adaptation de la pénalité de départ depuis la nouvelle caserne de pompiers de Sart-Saint-Laurent
5. Déclaration de vacance de 6 emplois dans la fonction d'ambulancier volontaire non-pompier – Recours à la réserve de recrutement
6. Approbation du procès-verbal du Conseil de zone du 24 novembre 2023
7. Renouvellement de la nomination d'un sapeur-pompier volontaire
8. Renouvellement de la nomination d'un sapeur-pompier volontaire
9. Renouvellement de la nomination d'un sapeur-pompier volontaire
10. Renouvellement de la nomination d'un sapeur-pompier volontaire
11. Renouvellement de la nomination d'un sapeur-pompier volontaire
12. Renouvellement de la nomination d'un ambulancier volontaire

13. Fin de stage de professionnalisation - Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier
14. Fin de stage de professionnalisation - Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier
15. Fin de stage de professionnalisation - Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier
16. Admission au stage de recrutement d'un lauréat pour la fonction de sapeur-pompier professionnel (lauréats après examens médicaux obligatoires) – Puisement dans la réserve de recrutement
17. Admission au stage de recrutement d'un lauréat pour la fonction de sapeur-pompier professionnel (lauréats après examens médicaux obligatoires) – Puisement dans la réserve de recrutement
18. Admission au stage de recrutement d'un lauréat pour la fonction de sapeur-pompier professionnel (lauréats après examens médicaux obligatoires) – Puisement dans la réserve de recrutement
19. Remplacement d'un officier professionnel en interruption de carrière dans son rôle de membre des Jurys et d'évaluateur des officiers 1 - Ratification
20. Remplacement d'un adjudant professionnel en maladie dans son rôle de membre de divers jurys et d'évaluateur- Ratification
21. Autorisation d'effectuer un cumul de fonction par un sapeur-pompier professionnel stagiaire

Le Secrétaire de zone,

Le Président de zone,

Xavier GOBBO

Jean-Charles LUPERTO